

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 11 L'an deux mille vingt quatre  
Présents : 10 Le 25 janvier à 19 heures 00  
Pouvoir : 00 Le Conseil Municipal de SAINT-LOUBERT  
Absents : 01 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
En salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Christopher  
LATAPY, Maire  
Date de convocation du Conseil Municipal : 22 janvier 2024

**Étaient présents :** M. Christopher LATAPY, M. Romain OPILLARD, Mme Julie BOUTOULLE,  
Mme Sophie BAEZ, M. Laurent BELLES, Mme Laurence CLEMENT-SALON, M. Francis DARTEYRE,  
M. Guillaume JOLLES, Mme Fanny LUSSAC, Mme Frédérique MONIER,

**Étaient absents excusés :** Mme Marie-Françoise VIDEAU

**Secrétaire de séance :** Mme Fanny LUSSAC

**OBJET : DÉLIBÉRATION 2024-001 TARIFICATION DU CIMETIÈRE**

**VU** l'article L 2223-13 du CGCT relatif aux concessions dans les cimetières, l'article L 2223-14 du CGCT relatif aux types de concession, et les articles L 2223-15 et R 2223-11 du CGCT relatifs à la tarification des concessions,

**Vu** le code civil et notamment ses articles 16-1, 16-1-1 et 16-2,

**Vu** la loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire,

**Considérant** qu'il convient de procéder à la revalorisation des tarifs du cimetière de la commune ;

Le conseil Municipal, décide de revaloriser les tarifs du cimetière comme suit :

	30 ans	50 ans
<b>Concessions</b>	30€ m2	40€ m2
<b>Case columbarium</b>	300€	

**Vote :**

Pour : 10/10  
Contre : 00/10  
Abstention : 00/10

La délibération est approuvée à l'unanimité des présents.  
Fait et délibéré à Saint-Loubert, le 25 janvier 2024

Le Maire,  
M. Christopher LATAPY

La Secrétaire de Séance  
Mme Fanny LUSSAC

